

UNE NOMENCLATURE INTERNATIONALE DES PROGRAMMES ET DES NIVEAUX D'ÉDUCATION

Dans un contexte de diversité des systèmes nationaux d'éducation et de sens donné aux diplômes, la comparaison internationale passe en premier lieu par un cadre commun de définitions et de nomenclatures. Ce cadre commun est le fruit d'un processus au long cours qui débute avec la création du Bureau international de l'éducation en 1925 et surtout celle de l'Unesco en 1945, et qui associe peu à peu d'autres institutions (OCDE, Eurostat).

Adoptée par l'Unesco en 1978, la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) classe les programmes d'éducation/formation (il ne s'agit pas ici de « programmes scolaires » attachés à une classe) et les niveaux d'éducation dans une nomenclature unifiée qui permet ainsi de réaliser des comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation. Une première réforme intervient en 1997 qui donne naissance à la CITE 1997. Celle-ci combine trois types de critères : le niveau (de la CITE 0 à CITE 6, **1.1.1**) ; la distinction entre une filière générale destinée à la poursuite d'études (A), une filière professionnelle qui peut donner accès à la poursuite d'études (B) et une filière préparant directement au marché du travail (C) ; enfin, la durée des programmes. Ainsi, les programmes courts d'enseignement secondaire professionnel dits « 3C courts », dont la durée est strictement inférieure à deux ans, ne permettent pas d'atteindre un niveau de CITE 3.

En 2011, la CITE est à nouveau réformée conjointement par les trois organisations qui en coordonnent la mise en œuvre (Unesco, OCDE et Eurostat). Désormais, les programmes de l'enseignement supérieur sont classés selon 4 niveaux (CITE 5 à CITE 8) (**1.1.1**). Par ailleurs, la CITE 0 est subdivisée en deux (CITE 01 et 02), afin de distinguer les programmes d'éducation dispensés dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance, de ceux de l'enseignement préélémentaire. Chacun des programmes de CITE 2 à CITE 5 est, à l'image de la CITE 1997, subdivisé entre programmes « général » et « professionnel ».

L'observation d'une population suppose de distinguer, d'une part, la CITE « atteinte » évaluée par le dernier niveau de CITE validé, et la CITE « programme » dans laquelle cette population évolue à la date observée. Par exemple, un élève nouvellement inscrit dans un lycée a pour niveau atteint la CITE 2 puisqu'il a validé son parcours au collège et évolue alors en CITE « programme » 3. Ce n'est qu'une fois détenteur d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat qu'il aura atteint le niveau CITE 3.

UNE CLASSIFICATION QUI LAISSE TOUTEFOIS DES MARGES D'INTERPRÉTATION AUX PAYS

Les définitions et les classifications internationales s'ancrent dans une histoire tissée d'arbitrages et d'évolutions qui permettent d'améliorer la qualité des statistiques internationales mais laissent inéluctablement des marges d'interprétation à chaque pays. Si l'ensemble des pays de l'Union européenne ont bien tous des diplômes, la façon dont ils recueillent, dans leurs enquêtes, les informations concernant ces diplômes, ainsi que la manière dont ces derniers se voient convertis dans la CITE, peuvent exercer une influence sur l'ensemble des données internationales (cf. 5.2, p. 48).

Les deux exemples présentés en **1.1.2** permettent de détailler la codification de deux programmes français. Le CAP et le Baccalauréat général sont tous deux des programmes diplômants du secondaire supérieur : leur classification commencera donc par le chiffre 3. Le deuxième chiffre indique la nature du programme : le CAP est un programme « professionnel » et le baccalauréat général, un programme « général », ce qui se traduit respectivement par les chiffres 5 et 4. Enfin, le troisième chiffre du codage indique si le programme valide ou non le niveau de la CITE concerné et s'il donne accès au niveau de CITE supérieur. Ici, les deux programmes permettent de valider le niveau de CITE 3, mais seul le baccalauréat permet d'accéder aux études supérieures. Les codifications du CAP et du baccalauréat général sont donc respectivement « 353 » et « 344 ». ■

1.1.1 Tableau de correspondance des programmes de CITE-1997 et CITE-2011

UNESCO institute for statistics, *International Standard Classification of Education - ISCED 2011, 2012.*

CITE-1997		CITE-2011	
CITE 0	Éducation préélémentaire <i>École maternelle</i>	CITE 01	Petite enfance <i>Programmes éducatifs pour les moins de 3 ans</i>
		CITE 02	Éducation préélémentaire <i>École maternelle</i>
CITE 1	Enseignement élémentaire <i>École élémentaire</i>	CITE 1	Enseignement élémentaire <i>École élémentaire</i>
CITE 2	Premier cycle de l'enseignement secondaire > durée minimale : 3 ans <i>Collège</i>	CITE 2	Premier cycle de l'enseignement secondaire > durée minimale : 3 ans <i>Collège</i>
CITE 3	Second cycle de l'enseignement secondaire durée minimale : 2 ans <i>Lycée général, technologique, professionnel</i>	CITE 3	Second cycle de l'enseignement secondaire > durée minimale : 2 ans <i>Lycée général, technologique, professionnel</i>
CITE 4	Enseignement post-secondaire non supérieur <i>Capacité en droit Diplôme d'accès aux études universitaires - DAEU</i>	CITE 4	Enseignement post-secondaire non supérieur <i>Capacité en droit Diplôme d'accès aux études universitaires - DAEU</i>
CITE 5	Premier cycle de l'enseignement supérieur <i>Établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, etc.)</i>	CITE 5	Enseignement supérieur de cycle court <i>exemples : Sections de techniciens supérieurs - STS Diplôme universitaire technologique - DUT</i>
		CITE 6	Niveau licence ou équivalent
		CITE 7	Niveau master ou équivalent
CITE 6	Second cycle de l'enseignement supérieur <i>Établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, etc.)</i>	CITE 8	Niveau doctorat ou équivalent

Note : Dans la CITE 1997, les programmes A, B ou C correspondent respectivement aux programmes généraux, professionnalisants et professionnalisants courts.
Dans la CITE 2011, les programmes 4 et 5 correspondent respectivement aux programmes généraux et professionnalisants.

1.1.2 Exemples de codification de programmes éducatifs en France selon la classification 2011 : CAP et baccalauréat général

CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)			Baccalauréat général		
CITE	Général / Professionnel	Type de programme	CITE	Général / Professionnel	Type de programme
0			0		1
1	4	1	1		2
2		2	2		3
3	5	3	3	4	4
4		4	4		
5			5	5	
6			6		
7			7		
8			8		

1.2 LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DE L'UNION EUROPÉENNE, PLUS OU MOINS PRONONCÉ SELON LES PAYS

Au 1^{er} janvier 2014, l'Union européenne à 28 pays (UE) compte 507 millions d'habitants dont 136 millions de jeunes ayant entre 0 et 24 ans, soit 27 % de la population totale de l'UE (1.2.1). Dix ans plus tôt, en 2003, le même groupe d'âge comptait 145 millions de personnes, soit 30 % de la population totale. C'est ainsi à un vieillissement démographique qu'est confrontée l'Union européenne où la moitié de la population a désormais plus de 42 ans. La part de jeunes dans la population totale connaît néanmoins des différences significatives selon les pays, reflétant des dynamiques démographiques contrastées au sein de l'UE. En Irlande, à Chypre, en France, au Royaume-Uni, et au Danemark, cette part se situe au-dessus de 30 % ; alors qu'en Allemagne, en Bulgarie, en Espagne, en Italie ou en Slovaquie, elle se situe au-dessous de 25 %. La part des 0 à 17 ans varie de 17 % en Italie à 26 % en Irlande.

TAUX DE FÉCONDITÉ ET SOLDES MIGRATOIRES CONTRASTÉS SELON LES PAYS

L'ampleur respective des **variations naturelles**[■] et des **soldes migratoires**[■] s'avère très diverse selon les pays (1.2.2). Associé à une **espérance de vie à la naissance**[■] en hausse (77,8 ans en 2004 ; 79,9 ans en 2013), le maintien d'une fécondité atone dans la moyenne de l'UE (1,47 enfant par femme de 15 à 49 ans en 2003 ; 1,55 en 2013) explique ce processus de vieillissement. Cependant, les taux de fécondité restent contrastés selon les pays (1.2.3). L'Irlande, la France et la Suède connaissent des taux supérieurs à 1,75 enfant par femme, tandis que ces derniers ne dépassent pas 1,30 au Portugal, en Espagne, en Pologne, en Grèce et à Chypre.

Observés depuis la dernière crise, les flux migratoires (intra- et extra-européens) peuvent exercer une influence déterminante sur les dynamiques démographiques. Ainsi en Lituanie et en Lettonie, la baisse démographique entre 2009 et 2014

est presque entièrement due à des flux d'émigration importants. Chypre et le Luxembourg, à l'inverse, voient une part sensible de leur croissance démographique expliquée par le solde migratoire positif. Enfin, l'Allemagne et l'Autriche sont dans une situation où le seul solde migratoire leur permet de se maintenir dans une situation de croissance de population. Ce phénomène est d'ailleurs récent pour l'Allemagne qui ne gagne des habitants que depuis 2011 après en avoir perdu entre 2003 et 2011. Le contexte migratoire est une donnée importante de la dynamique démographique en même temps qu'elle interpelle les systèmes éducatifs du point de vue de l'accueil et de l'intégration scolaire des élèves allophones et de leurs parents.

UNE PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE À DEUX VITESSES EN EUROPE À LONG TERME

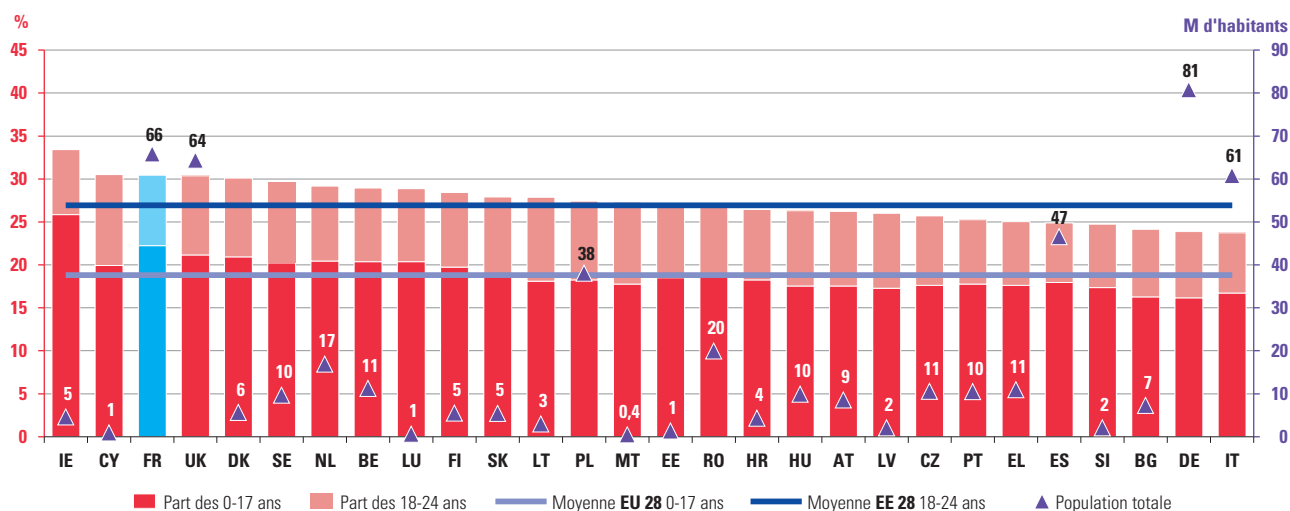
À l'horizon 2030, l'UE devrait perdre des habitants de 0 à 24 ans mais progresser en population totale, ce qui confirme la poursuite du vieillissement général de la population (1.2.4). Cependant, deux groupes de pays se distinguent : une majorité de pays de l'Europe occidentale connaîtront un accroissement simultané de leur population jeune et de leur population totale (notamment l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suède) quand les pays d'Europe de l'Est assisteront au recul conjoint de leur population jeune et de leur population totale (Balkans, Espagne, Grèce, Portugal, Europe centrale et pays baltes).

Dans ce scénario, l'Italie se démarque comme seul pays à inverser une tendance, aujourd'hui défavorable. Connaissant la plus faible part de population jeune de l'Union européenne (1.2.1) et une variation naturelle négative de sa population entre 2009 et 2014 (1.2.2), le pays devrait connaître une hausse de sa population jeune et de sa population totale avant 2030. Le taux de fécondité italien figurant parmi les plus faibles de l'UE (1.2.3), ce changement serait imputable aux flux d'immigration que continuera à connaître le pays dans les prochaines années. ■

[■] Voir la définition p. 68.

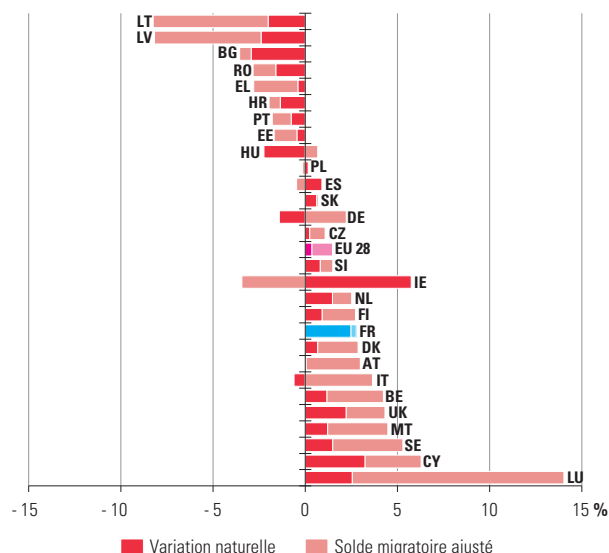
1.2.1 Part des 0-17 ans et des 18-24 ans dans la population totale et population au premier janvier en 2014

↳ Eurostat, *demo_pjan*.



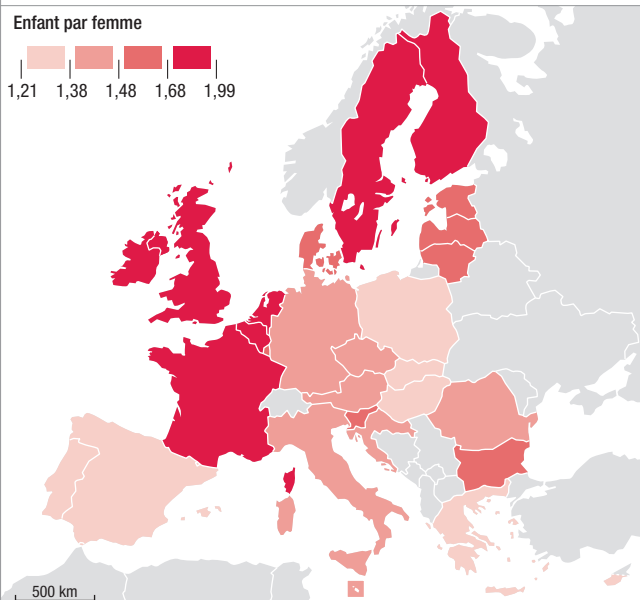
1.2.2 Variation naturelle de la population et solde migratoire ajusté entre 2009 et 2014

↳ Eurostat, *demo_gind*.



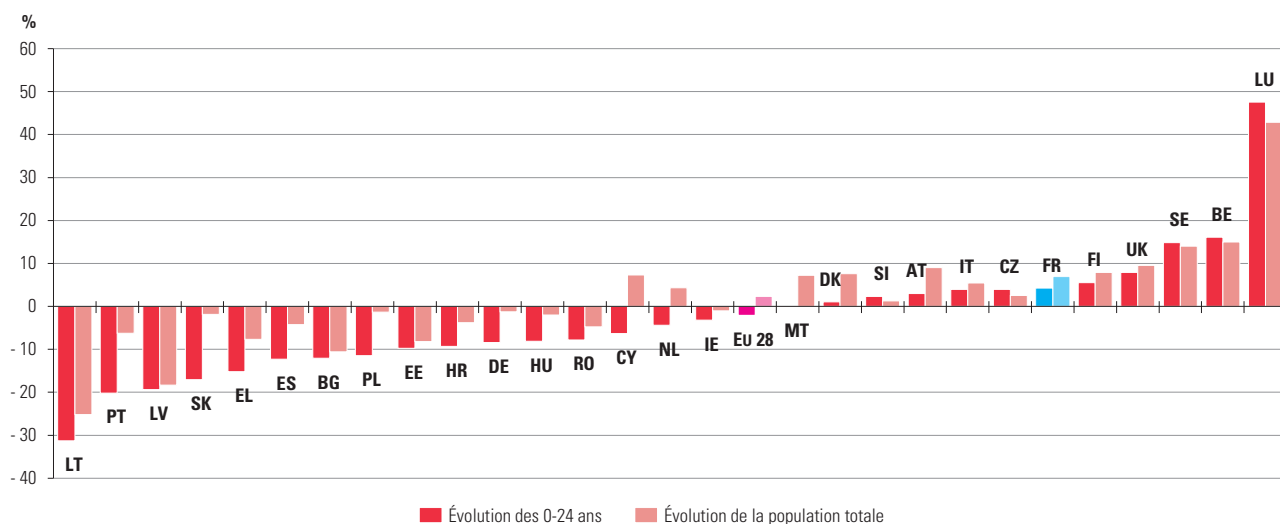
1.2.3 Indicateur conjoncturel de fécondité en 2013

↳ Eurostat, *tsdde220*.



1.2.4 Projection relative de l'évolution de la population des 0-24 ans et de la population totale entre 2014 et 2030

↳ Eurostat, *proj_13npms*.



UNE FRATRIE LE PLUS SOUVENT LIMITÉE À UN OU DEUX ENFANTS

Peut-on dégager un « profil de ménage avec enfants de l'Union européenne » ? En 2013, 51 % des ménages européens avec enfants dépendants (mineurs ou âgés de moins de 24 ans sans activité professionnelle) ont un seul enfant et 38 % en ont deux (1.3.1). La moyenne européenne de ménages avec 3 enfants ou plus est de 11 %, mais le Benelux, les pays de Scandinavie, l'Irlande ou encore la Croatie atteignent un taux de familles avec 3 enfants et plus supérieur à 15 %. Les familles avec 4 enfants et plus ne représentent que 3 % des ménages européens, avec un taux maximal de 6 % en Finlande.

La France est dans une situation où la majorité des ménages avec enfants dépendants a au moins deux enfants. À l'inverse, le Portugal, la Bulgarie, Malte ou encore les pays Baltes présentent un profil familial avec enfant unique (environ 60 % des ménages n'y ont qu'un enfant). Enfin, en Allemagne, en Espagne, en Grèce, en Hongrie ou encore au Royaume-Uni le profil familial est proche de celui de la moyenne de l'Union européenne.

QUEL EST LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES PARENTS DES JEUNES EUROPÉENS ?

En moyenne de l'UE, 14 % des enfants de 0 à 17 ans ont des parents de niveau d'éducation inférieur ou égal à l'enseignement secondaire inférieur (collège), que l'on qualifiera ici de faible niveau d'études, et 43 % ont des parents de niveau d'éducation supérieur (diplôme universitaire ou équivalent) (1.3.2). On entend par « niveau d'éducation des parents » le niveau de diplôme observé le plus élevé du père ou de la mère.

Cependant, on peut distinguer quatre groupes de pays : le premier qui est aussi le plus important, composé de pays d'Europe occidentale (Allemagne, France, Pays-Bas, Scandinavie) comporte une majorité d'enfants dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur (au moins 48 %, dans le cas de la France) et symétriquement peu d'enfants de parents dotés d'un faible niveau d'études.

Un deuxième profil (Bulgarie, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal et Roumanie), diamétralement opposé au premier, présente un taux élevé d'enfants dont les parents sont dotés d'un faible niveau d'études (atteignant respectivement 48 % et 45 % au Portugal et à Malte). L'Espagne présente à elle-seule un troisième profil qui combine un taux élevé d'enfants dont les parents présentent de faibles niveaux d'études et un taux élevé d'enfants de diplômés de l'enseignement supérieur. Enfin, le quatrième profil (Croatie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) se caractérise par une très grande majorité d'enfants dont les parents ont un diplôme du secondaire supérieur (59 % en Slovaquie, 65 % en République tchèque).

CONFORT DU LOGEMENT : DE FORTES DISPARITÉS ENTRE PAYS

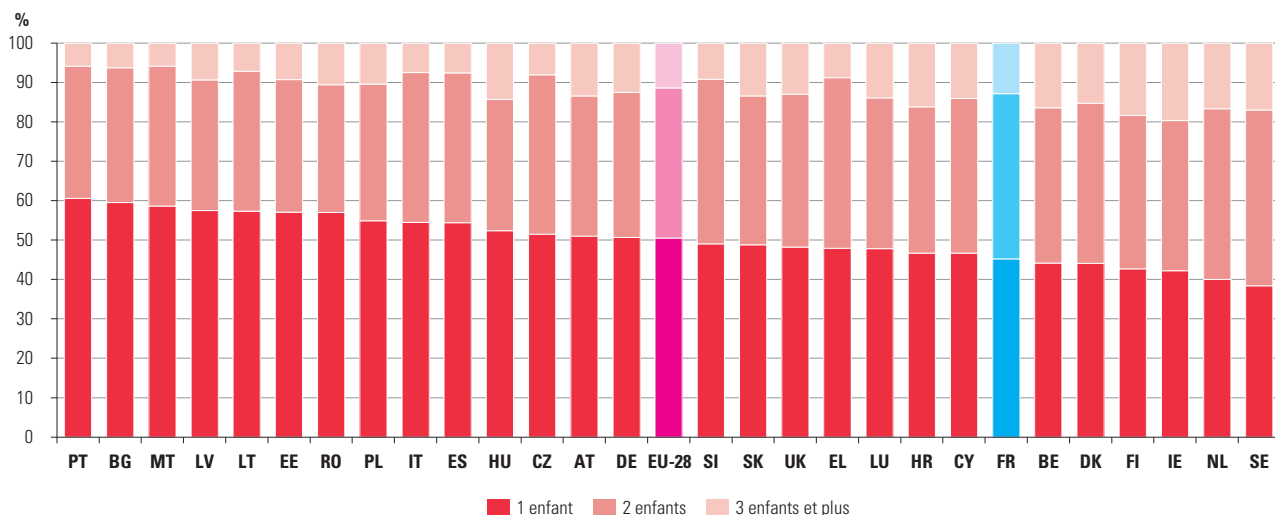
Deux indicateurs ont été ici retenus pour apprécier les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les jeunes scolarisables : d'une part, le **taux de surpeuplement du logement**^[1], et d'autre part, la part des enfants vivant dans des ménages n'ayant accès ni à une baignoire ni à une douche (1.3.3). Le premier indicateur permet de distinguer les pays d'Europe occidentale et ceux d'Europe orientale. En effet, Italie et Autriche exceptées, il n'y a pas de pays d'Europe de l'ouest où le taux de surpeuplement pour les ménages avec enfants dépendants dépasse 17 % en 2013. À l'inverse, ce taux est sensiblement plus élevé dans les pays d'Europe centrale et les Balkans ; il atteint 70 % en Roumanie.

Le second indicateur qui concerne les conditions d'hygiène dans le logement fait également apparaître une différence sensible entre l'Europe de l'ouest et l'Europe de l'est (1.3.4). La Roumanie (36 %), la Bulgarie (19 %), ou encore les pays Baltes connaissent des situations de manque d'accès à l'hygiène dans le logement du jeune. Les pays d'Europe occidentale sont tous dans des situations d'accès à l'hygiène nettement plus favorables. L'Irlande (dont les données sont de 2013) connaît une situation unique où se conjuguent un taux de surpeuplement faible (4 %) et un manque d'accès à l'hygiène relativement élevé pour l'Europe occidentale (1,5 % des enfants ne disposent pas d'une douche ou d'une baignoire dans leur logement). ■

^[1] Voir la définition p. 68.

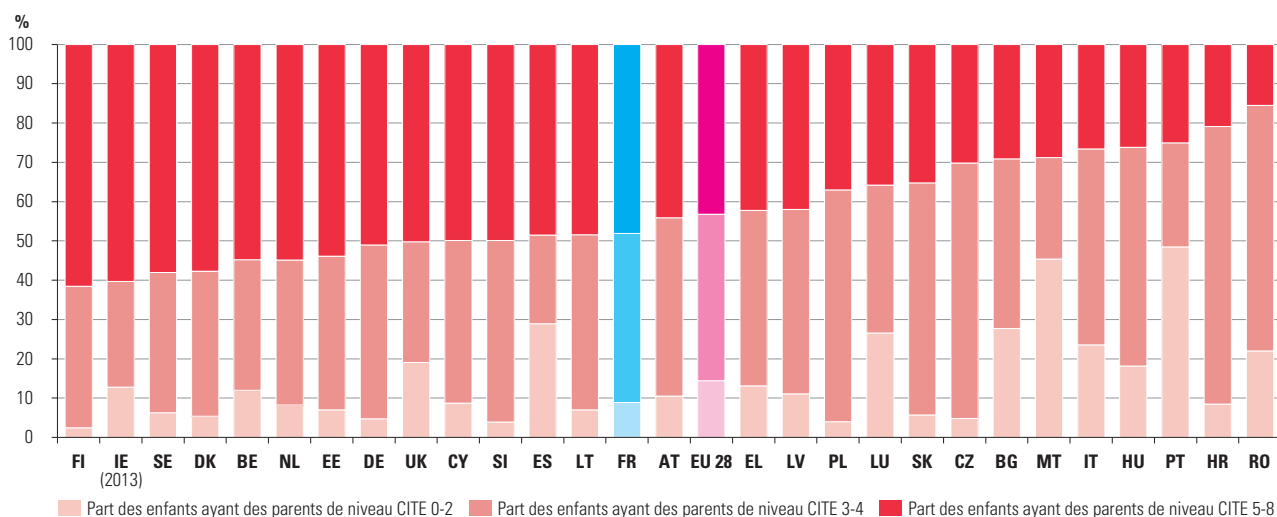
1.3.1 Dimension de la fratrie : distribution des ménages avec enfants dépendants selon le nombre d'enfants en 2014

↳ Eurostat, *ilc_lvph05*.



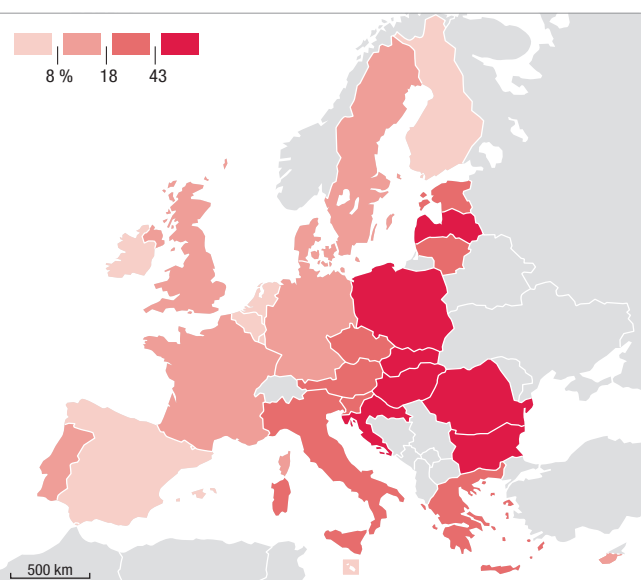
1.3.2 Distribution des enfants selon le niveau d'éducation des parents : répartition des 0-17 ans selon le niveau de CITE atteint de leurs parents en 2014

↳ Eurostat, *ilc_lvps25*.



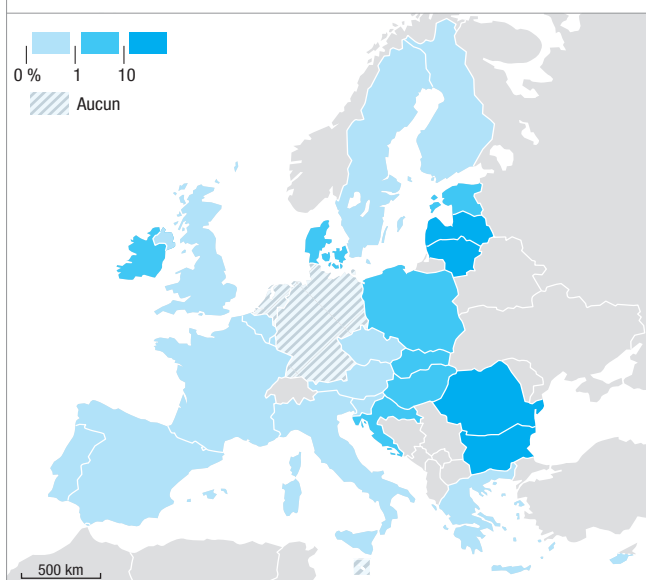
1.3.3 Taux de surpeuplement des ménages avec enfants dépendants en 2014

↳ Eurostat, *ilc_lvho05b*.



1.3.4 Part des enfants de 0 à 17 ans vivant dans un logement dépourvu de baignoire ou de douche en 2014

↳ Eurostat, *ilc_mdho02c*.



1.4 REVENUS ET RISQUE PAUVRETÉ DES MÉNAGES

DES REVENUS TRÈS DISPERSÉS EN EUROPE

L'enquête **EU-SILC**⁶⁸ (*Statistics on income and living conditions*) d'Eurostat fournit les données européennes sur le revenu disponible brut des ménages, c'est-à-dire le revenu qui reste à la disposition des ménages, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Sont comptés l'ensemble des revenus du travail et du capital, les transferts entre ménages ainsi que les transferts sociaux (à l'exclusion des loyers imputés aux propriétaires de logement). Le revenu médian désigne la valeur pour laquelle la population est scindée en deux parties d'effectifs égaux : ceux qui ont des revenus supérieurs à la médiane et ceux qui ont des revenus inférieurs.

ZOOM

Le **revenu disponible médian**⁶⁸ des ménages avec enfants dépendants varie fortement au sein de l'Union européenne (1.4.1). Les revenus les plus élevés se situent en Allemagne, en Autriche, au Benelux, en France et dans les pays scandinaves. On notera qu'au sein de ce groupe de pays, le Luxembourg représente une situation extrême avec un revenu médian des ménages avec enfants dépendants, en **standard de pouvoir d'achat**⁶⁸ (SPA) supérieur à 25 000 SPA. Les pays de l'ex-bloc soviétique connaissent un niveau de revenu plus faible, parfois jusqu'à 7 fois moins élevé que celui du Luxembourg (cas de la Roumanie : 3 590 SPA en 2014). Avec un revenu médian des ménages avec enfants dépendants de 9 730 SPA, le Portugal est le pays d'Europe de l'Ouest qui connaît le niveau de revenus le plus faible.

UN IMPACT DE LA CRISE SUR LE REVENU DES MÉNAGES, DIFFÉRENCIÉ SELON LES PAYS

Tous confrontés à la crise financière et économique de 2008, les pays européens n'en ont pas subi pour autant les effets de façon identique. Le **revenu disponible net des ménages**⁶⁸ a ainsi connu une évolution différente d'un pays à l'autre sur la période 2008-2014 (1.4.2). Sa baisse, certes contenue, intervient dès 2008, en Italie, tandis qu'elle épouse un profil nettement plus accentué en Grèce où elle sera continue entre 2009 et 2014, notamment sous l'influence des politiques d'ajustement budgétaire. L'Espagne ainsi que le Royaume-Uni, connaissent également une baisse du revenu disponible des ménages à partir de 2009, accentuée entre 2011 et 2012 dans le cas de l'Espagne, alors que suivie d'une légère hausse sur la même période au Royaume-Uni. Hors de la zone euro, comme le Royaume-Uni, la Suède maintient une croissance nettement positive du revenu disponible des ménages entre 2008 et 2014. C'est en revanche une évolution atone de celui-ci qui est observée sur l'ensemble de la période

en Allemagne et en France où les amortisseurs sociaux de la protection sociale sont parvenus à jouer leur rôle.

UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION TRÈS ÉLEVÉ POUR LES MÉNAGES PEU QUALIFIÉS

Le **taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale**⁶⁸ connaît des niveaux très contrastés au sein de l'Union européenne (1.4.3), allant de 15 % en République tchèque, 17 % en Suède, Finlande ou Pays-Bas à 40 % en Bulgarie. Les taux sont très élevés dans les Balkans et dans les pays baltes, mais aussi en Espagne (29 %), Italie (28 %) ou encore Irlande (27 %). Le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale des jeunes de 0 à 17 ans est systématiquement plus élevé lorsque les parents ont un niveau d'éducation plus faible (1.4.3).

La mesure du risque de pauvreté

ZOOM

Eurostat propose une mesure synthétique du nombre de personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale : celles dont le revenu disponible se situe en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible médian national après transferts sociaux, et/ou vivent dans le dénuement matériel (accès à certains biens de première nécessité) et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (moins de 20 % du temps de travail potentiel).

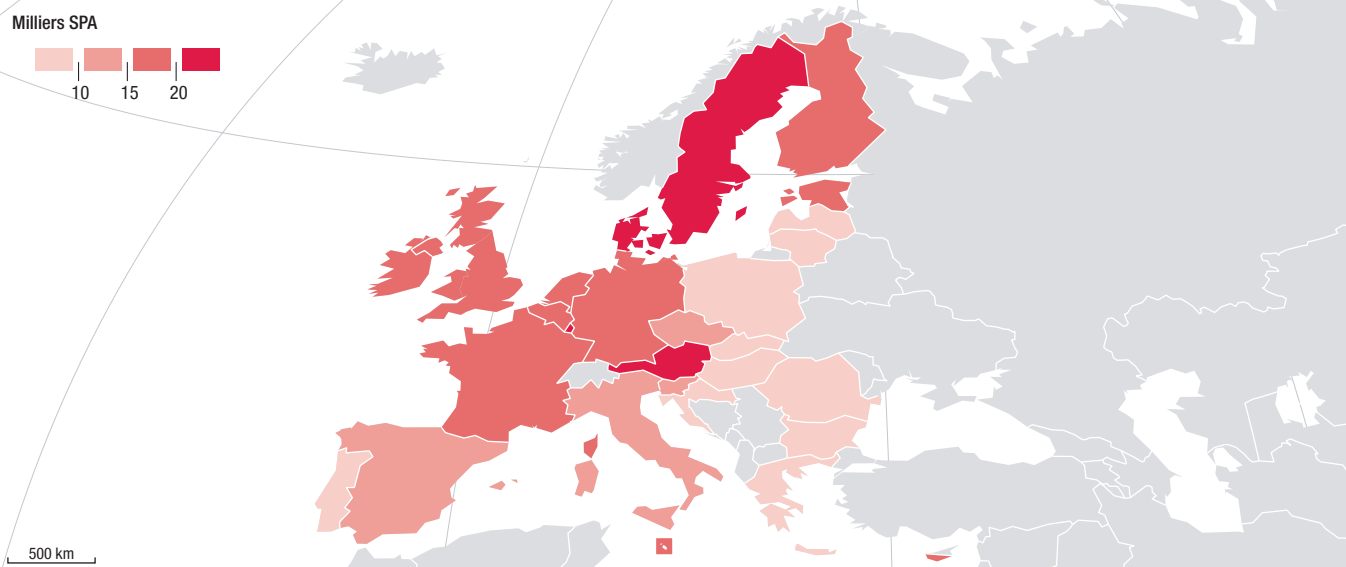
Dans le cas des enfants de parents dotés de faibles niveaux d'études, deux groupes de pays se démarquent : le premier, composé uniquement de pays d'Europe de l'est (Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Roumanie et Slovaquie) témoigne d'un risque élevé de pauvreté pour les enfants de ces ménages. Tandis que le second groupe présente un risque de pauvreté plus faible (Autriche, Finlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas et Portugal).

Enfin, lorsque l'on observe les profils de ménages dont les parents ont un niveau d'études élevé, là encore, deux groupes se distinguent : le premier, avec un taux de risque relativement élevé des jeunes de 0 à 17 ans (supérieur à 15 %), est composé de Chypre, de l'Irlande, de la Lettonie et du Royaume-Uni. Le second groupe, composé de la Finlande, la France, la République tchèque ou encore la Slovaquie, présente un taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale inférieur à 10 % dans cette tranche d'âge. La République tchèque, pays dont le risque de pauvreté est le plus faible d'Europe (15 %), est aussi le pays où ce risque connaît le plus fort écart selon le niveau d'études des parents avec 82 points de pourcentage d'écart entre les enfants dont les parents sont dotés d'un faible niveau d'études et ceux dont les parents ont un diplôme de l'enseignement supérieur. ■

⁶⁸ Voir la définition p. 68.

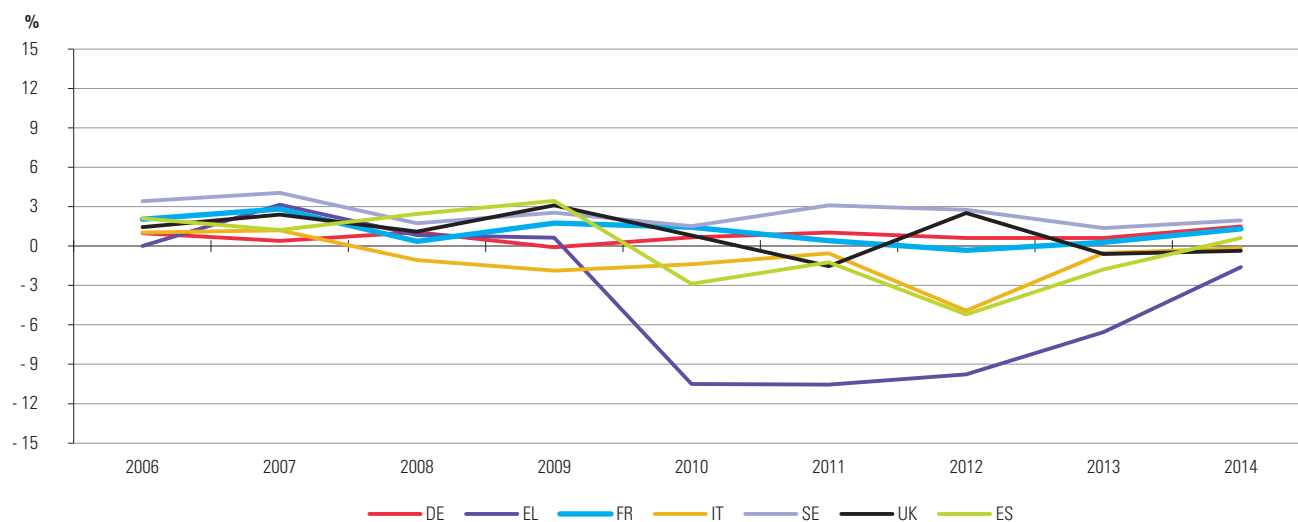
1.4.1 Revenu disponible médian (équivalent SPA) des ménages avec enfants dépendants en 2014

↳ Eurostat, *ilc_dio4*.



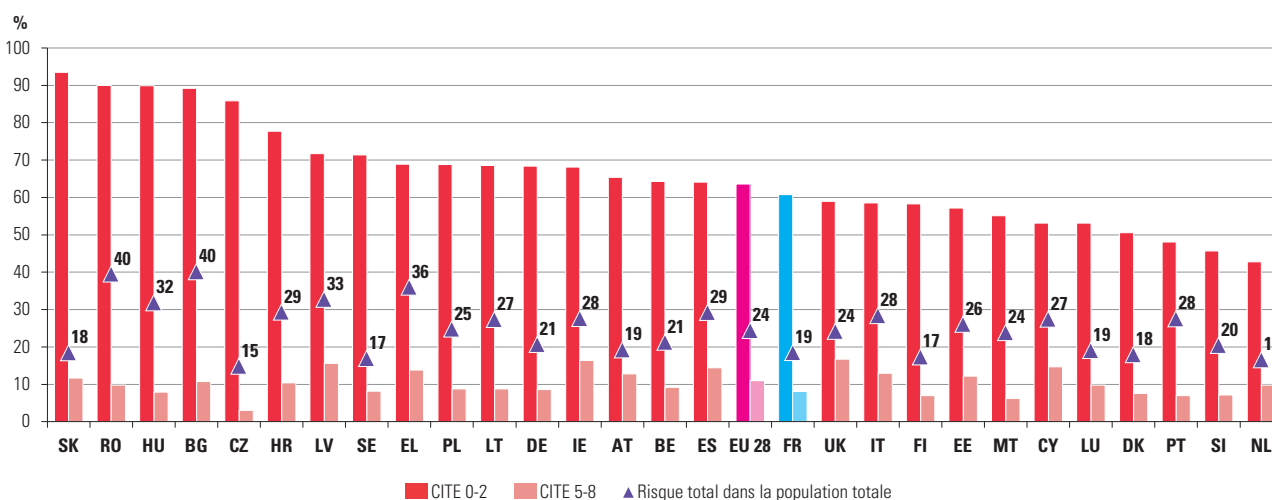
1.4.2 Évolution annuelle du revenu disponible net des ménages de 2006 à 2014

↳ OCDE, *data.oecd.org*.



1.4.3 Risque de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants de 0 à 17 ans en fonction du niveau de CITE atteint par leurs parents en 2014

↳ Eurostat, *ilc_peps60* et *ilc_peps01*.



Note de lecture : En 2014 en France, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale de la population totale est de 19 %, alors qu'il atteint 61 % chez des enfants de 0 à 17 ans dont les parents ont un niveau d'éducation de l'enseignement secondaire inférieur au maximum.

1.5 CHÔMAGE, EMPLOI ET MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

LES MOINS QUALIFIÉS SONT PARTOUT DAVANTAGE FRAPPÉS PAR LE CHÔMAGE

Avec la crise de 2008, le **taux de chômage**[❏] a connu une progression sensible dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), passant, en moyenne, de 7 % en 2007 à 11 % en 2014 **(1.5.1)**. La Grèce et l'Espagne, notamment, ont vu leur taux de chômage tripler entre 2007 et 2014. Dans la plupart des pays du Sud de l'UE le taux de chômage dépasse le seuil de 15 % de la population active. Seuls trois pays font figure d'exception au sein de l'UE: l'Allemagne, la Pologne et Malte. Si le taux de chômage a très légèrement reculé sur la période en Pologne et à Malte, il a été diminué de près de moitié en Allemagne où des mesures de **chômage partiel**[❏] ont permis d'amortir le choc de la crise et où les créations d'emploi se sont faites en grande partie *via* l'emploi à temps partiel. Dans tous les pays de l'Union européenne, le taux de chômage est plus élevé pour les non-diplômés. En 2014, il se situe au-dessus du seuil de 30 % en Espagne, en Lituanie et en Slovaquie où il est 3 fois plus élevé que pour la moyenne des actifs.

UN TAUX D'EMPLOI PLUS FAIBLE CHEZ LES MÉNAGES MONOPARENTAUX

La situation d'emploi des parents varie avec le type de ménage (familles monoparentales ou non) **(1.5.2)**. Ainsi, les familles monoparentales avec enfants sont plus souvent dépourvues d'emploi que celles composées de couples d'adultes avec enfants. La monoparentalité concerne les femmes dans plus de 85 % des cas en Europe, et les **taux d'activité**[❏] sont très supérieurs chez les hommes seuls avec enfants que les femmes dans la même situation. Dans de nombreux pays d'Europe du Nord, il existe un écart important entre les taux d'emploi des parents en couple et ceux des parents seuls, dépassant parfois 20 % (Belgique, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni). La France est dans une situation intermédiaire, avec une différence de 12 points.

La part des enfants de 0 à 17 ans vivant dans un ménage où aucun membre n'a d'emploi est élevée en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Bulgarie, mais aussi au Royaume-Uni et en Belgique **(1.5.3)**, alors que dans ces deux derniers pays, la progression du chômage a été relativement contenue sur la période 2008-2014. La position intermédiaire de l'Italie est similaire à celle de la France et de la moyenne européenne, où environ 11 % des jeunes de 0-17 ans vivent dans des familles dépourvues d'emploi en 2014.

DES ADULTES EN MOYENNE PLUS DIPLÔMÉS QUE LEURS PARENTS

PIAAC[❏] (*Programme for international assessment of adult competencies*) est une enquête internationale de l'OCDE qui cherche à évaluer, via une série d'items, les compétences en littératie et en numératie des individus âgés de 16 à 65 ans. La littératie désigne la capacité à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes écrits dans divers contextes. Elle englobe une variété de compétences, depuis le codage de mots et de phrases jusqu'à la compréhension, l'interprétation et l'évaluation de textes complexes. La numératie désigne la capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques. Les premiers résultats (PIAAC 2012, mené dans 24 pays dont 16 pays européens) ont été publiés en octobre 2013.

ZOOM

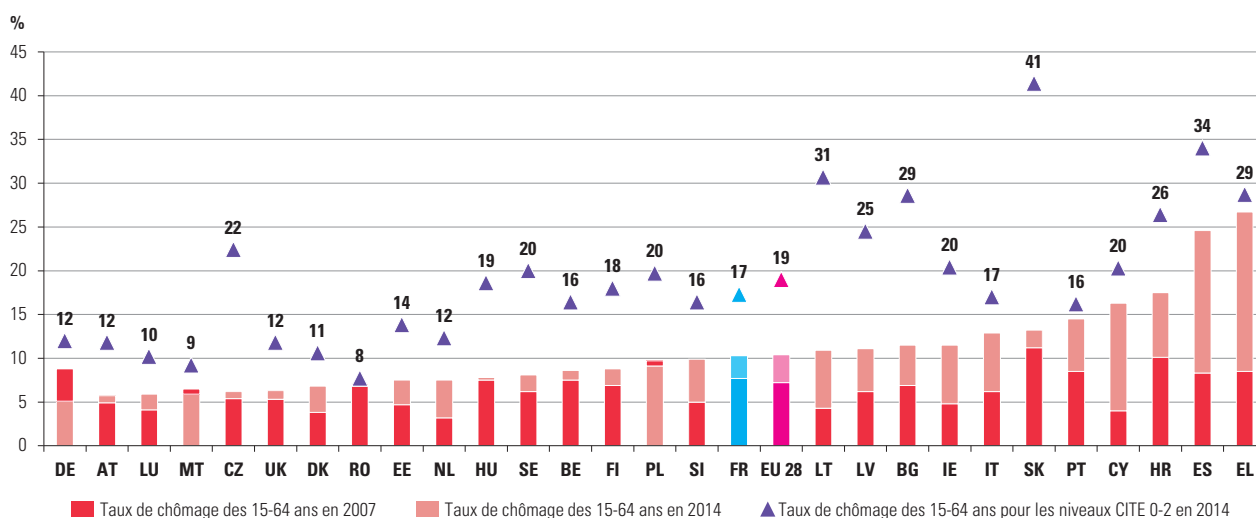
En moyenne des pays participant à l'enquête PIAAC 2012 de l'OCDE, 39 % des adultes de 25 à 64 ans ont atteint un niveau d'éducation supérieur à celui de leurs parents (diplôme le plus élevé des deux parents). Cette proportion atteint 56 % en Finlande et 45 % en France et en Irlande. En revanche, elle n'est que de 21 % en République tchèque ou de 24 % en Allemagne **(1.5.4)**.

C'est bien entendu l'expansion des systèmes éducatifs que reflète cette mobilité ascendante. Par ailleurs, 50 % des adultes de 25 à 64 ans ont le même niveau d'éducation que celui de leurs parents. L'étendue de la tranche d'âge explique en partie la relative inertie de la répartition des niveaux d'éducation d'une génération à l'autre. Ces situations de « statu quo » peuvent toutefois recouper des configurations différentes selon les pays. En Allemagne, au Danemark, en Estonie, 18 % des adultes sont diplômés de l'enseignement supérieur tout en ayant des parents eux-mêmes dotés de diplômes de l'enseignement supérieur ; alors qu'en Italie, 51 % des adultes sont faiblement diplômés tout en ayant des parents eux-mêmes faiblement diplômés ; et en République tchèque, 56 % des adultes ont un diplôme de CITE 3 ou 4 en ayant des parents à ce même niveau d'éducation. Les mobilités descendantes entre générations sont, quant à elles, plus rares mais loin d'être inexistantes : la proportion des adultes de 25 à 64 ans dans ces situations varie de 4 % en Italie à 18 % en Allemagne et en Suède. ■

[❏] Voir la définition p. 68.

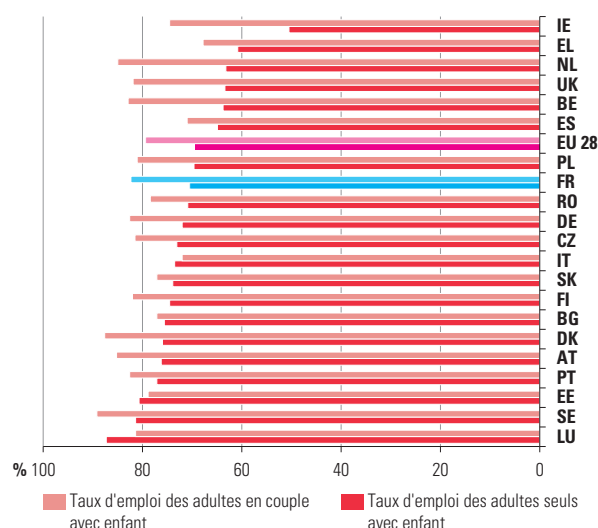
1.5.1 Taux de chômage moyen en 2007 et 2014 et taux de chômage pour les individus de CITE 0-2

↳ Eurostat, *lfsa_urgaed*, 2016.



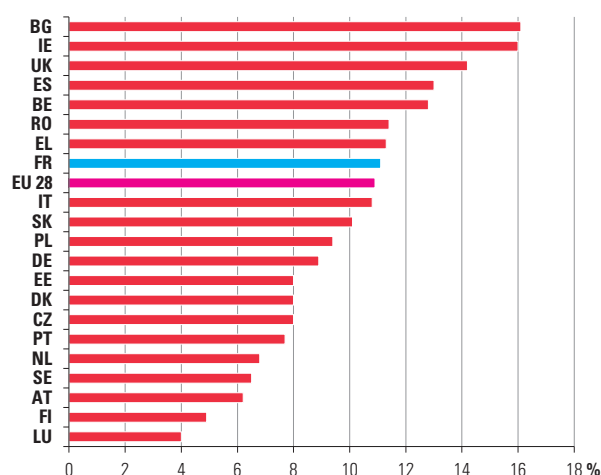
1.5.2 Taux d'emploi des 15-64 ans selon leur situation familiale en 2013

↳ Eurostat, *lfsl_jhh_a*.



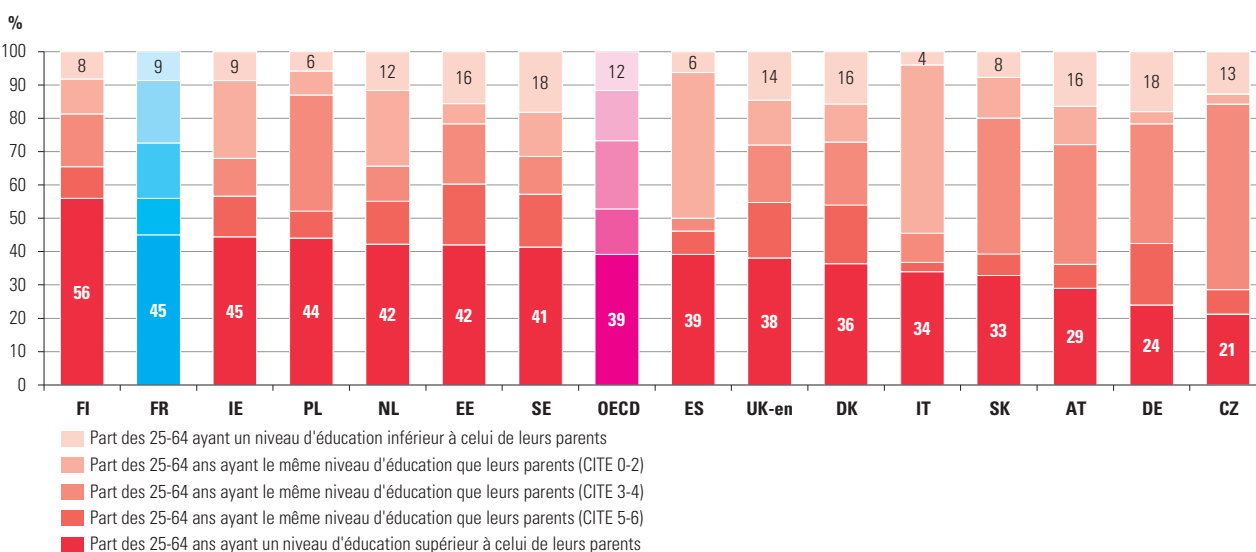
1.5.3 Part des 0-17 vivant dans un ménage où aucun membre n'a d'emploi en 2014

↳ Eurostat, *lfst_hheredy*.



1.5.4 Mobilité intergénérationnelle : niveau d'enseignement des 25-64 ans comparé à celui de leurs parents (CITE 1997)

↳ OECD, EAG 2015, tableA4.1a, source PIAAC 2012.



Note de lecture : En 2012, sur 100 individus de 25 à 64 ans en Finlande, 56 ont atteint un niveau d'éducation supérieur à celui de leurs parents ; 36 ont atteint le même niveau d'éducation que leurs parents ; et 8 ont un niveau d'éducation inférieur à celui de leurs parents. Parmi les 36 ayant le même niveau d'éducation que leurs parents, 10 ont un diplôme CITE 5-6 ; 16 ont un diplôme de CITE 3-4 ; enfin, 10 ont un diplôme de CITE 0-2.